

IFSI - IFAS 2 bld de Verdun 89011 AUXERRE Cedex http://www.ch-auxerre.fr

Date: juin 2010



Préparez le diplôme d'état d'INFIRMIER(E)



Institut de Formation en Soins Infirmiers 2, bd de Verdun 89011 AUXERRE CEDEX

Tél: 03.86.48.47.17 Email: <u>ifsi@ch-auxerre.fr</u>

Directrice: Madame PEREZ Brigitte

FORMATION niveau III

- Nune formation supérieure reconnue, intégrée dans le système LMD, (*licence-master-doctorat*), en partenariat avec l'Université de Bourgogne avec délivrance du Diplôme d'Etat d'Infirmier(e).
- Formation sur 3 ans avec alternance (cours et stages)
- Un **référentiel de formation**, permettant d'acquérir les 10 compétences du métier couvrant 6 champs :
- Sciences humaines, sociales et droit
- Sciences biologiques et médicales
- Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes
- Sciences et techniques infirmières, interventions
- Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière
- Méthodes de travail

En partenariat avec des enseignants universitaires et des professionnels de la santé, une équipe pédagogique constituée de cadres de santé formateurs vous assure une formation de qualité.



AIDES FINANCIERES

consulter le site www.cr-bourgogne.fr

RECRUTEMENT

- Epreuves de sélection : les dossiers sont à retirer en novembre/décembre, avec clôture des inscriptions début février, épreuves écrites en mars et épreuves orales en mai.
- consulter le site en novembre pour le dossier d'inscription.

Les rentrées ont lieu en septembre.



Le concours est ouvert aux :

- Titulaires du Baccalauréat Français ou d'un titre admis en dispense du Baccalauréat ou d'un titre homologué au minimum au niveau IV ou Diplôme d'accès aux études universitaires ou Diplôme d'aide médico-psychologique (trois ans d'exercice professionnel à la date du début des épreuves)
- Etudiants en classe de terminale :
- ✔ Vous pouvez vous présenter aux épreuves de sélection, mais votre admission sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.
- Activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à un régime de protection sociale d'une durée de 3 ans pour les personnes issues du secteur sanitaire et social (autres que les titulaires des diplômes d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'aide médico-psychologique) ou d'une durée de 5 ans pour les autres candidats
- ✔ Vous devez adresser une demande d'autorisation à vous présenter aux épreuves de sélection, auprès du directeur régional des affaires sanitaires, et à l'issue des épreuves de <u>pré-sélection</u>, être inscrit sur la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves de sélection.
- Titulaire du diplôme d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture avec trois ans d'exercice en équivalent temps plein, à la date du début des épreuves
- vous pouvez bénéficier d'une dispense de scolarité, sous réserve d'avoir réussi un examen d'admission.
- Titulaire d'un diplôme d'infirmier obtenu en dehors d'un Etat membre de l'Union européenne (ou autre titre permettant l'exercice de la profession d'infirmier)
- reveuillez nous consulter directement